

Deuxième semaine du procès Claude Muhayimana en France. La partialité du président de la cour d'Assises est flagrante

Emmanuel Neretse

4 décembre 2021

<http://www.echosdafrique.com/>



Les audiences de la deuxième semaine du procès, soit du lundi 29 novembre au vendredi 03 décembre 2021, furent consacrées à entendre les dépositions des témoins à charge. Ils se répartissent entre ceux cités par les parties civiles principalement le CPCR d'Alain et Daproza Gauthier et d'autres qualifiés de "admis sur pouvoir discrétionnaire du président". La majorité d'entre eux ont déposé par vidéoconférence depuis le Rwanda.

Dénominateur commun

Tous ces témoins à charge contre Claude Muhayimana ont admis avoir été mis en contact par les autorités du Rwanda avec Monsieur Alain Gauthier, un français qu'ils ne connaissaient pas et qui leur demandait de charger Claude Muhayimana.

Particularités

Certains disent ne pas connaître l'accusé mais seulement avoir entendu parler de lui quand ils étaient en prison ou dans les procès "Gacaca".

D'autres disent l'avoir connu comme chauffeur du Guest House de Kibuye. Et un seul affirme, sans en donner les détails, l'avoir vu transporter les miliciens et même s'adonner lui-même au massacre des tutsi. Les tentatives de la défense de Claude Muhayimana pour le contre-interroger sur ses affirmations afin qu'il fournisse des preuves, ont été annihilées par le président de la Cour et les parties civiles principalement l'avocat du CPCR d'Alain et Daphroza Gauthier et Me Richard Gisagara avocat d'IBUKA France qui est aussi partie civile dans ce procès.

Les dépositions de ces témoins à charge ont permis de découvrir une autre catégorie de témoins que l'on pourrait qualifier de "témoins à but émotionnel". En effet, ils ne sont ni des témoins factuels, ni des témoins de contexte mais la partie civile qu'est le CPRC d'Alain Gauthier les a appelés à la barre et les a qualifiés ainsi.

Exemple d'un témoignage à but émotionnel

Innocent GISANURA NDAYIMANA, témoin cité par le CPRC. Mardi le 30 novembre le témoin du CPRC Innocent Gisanura Ndayimana a déposé pendant plus d'une heure. Pendant tout ce temps, il a raconté sa vie, les récits des événements de Kibuye d'avril à juin 1994 mais rarement sur l'affaire Claude Muhayimana. A la fin de son récit entrecoupé de moments de sanglots et de pleurs, le président de la Cour lui a dit : « *Votre récit est terrifiant* ». Ainsi a commencé le président LAVERGNE, lorsqu'il reprend la parole après le témoignage bouleversant d'Innocent GISANURA, manifestement ému. C'est dans ses comptes rendus quotidiens qu'Alain Gauthier nous apprendra pourquoi il avait fait appel à ce témoin et qu'il était satisfait de la façon dont il a joué son numéro. [Alain Gauthier avoue](#) en effet : *"J'ai tenu à rapporter quasiment in extenso le témoignage d'Innocent à cause de son importance. Il a bouleversé beaucoup de monde dans la salle"*.

Cette semaine d'audience aura aussi permis de découvrir des témoins qui proposent à la Cour le verdict à prononcer avant même que l'accusé ne se défende. Ainsi le témoin JMV Nkurunziza a dit avoir confiance en la justice française et espérait qu'elle suivrait l'exemple de la justice rwandaise car au Rwanda, l'accusé aurait pu écopé de la perpétuité.

Un président de la Cour qui a du mal à cacher sa partialité

Comme la semaine précédente, le président de cette cour d'Assises, Monsieur Lavergne, a perdu son sang-froid et a étalé sa partialité en intimant ordre aux avocats de la Défense de ne plus contre-interroger un témoin sous prétexte que leurs questions étaient "répétitives" et même en suspendant l'audience. Pourtant l'interrogatoire de ce témoin Joseph Nzamwita, un ancien détenu pour génocide gracié par le président Kagame après plusieurs années d'incarcération et qui témoignait pas visioconférence à partir de Kigali, aurait permis d'éclairer les jurés comment les témoins vivant au Rwanda (prisonniers ou libres) étaient choisis par le pouvoir rwandais pour les mettre à la disposition du CPRC d'Alain Gauthier.

Pourtant, ce juge n'a pas eu la même réaction quand les avocats des parties civiles, notamment ceux du CPRC et Me Richard Gisagara, ont accusé Claude Muhayimana de "subordination de témoins" et exiger de verser cette accusation dans le dossier quand le témoin François Mvuyekure a déclaré que Claude Muhayimana lui avait demandé, par message téléphonique, de bien vouloir témoigner pour lui dans la présente affaire. Quand on sait comment Alain Gauthier passe des semaines au Rwanda en préparant les témoins déjà recrutés par les magistrats rwandais, on ne peut que soupirer : "Deux poids, deux mesures!"

A qui sont destinés les comptes rendus journaliers d'Alain Gauthier?

Les comptes rendus journaliers qu'Alain Gauthier publie sur [son site du CPRC](#) sont tellement biaisés et trop suggestifs qu'on est en droit de se demander s'ils ne sont pas adressés à la Cour (Magistrats et jurés) qui doit se prononcer sur le verdict afin de les influencer.

Après avoir présenté un témoin à qui il avait instruit de dire que Claude Muhayimana devrait être condamné à l'emprisonnement à perpétuité au Rwanda, Alain Gauthier, dans ses comptes rendus surtout dans des notes de bas de pages, s'adonne à l'intoxication de ses lecteurs en leur récitant le catéchisme du régime de Paul Kagame depuis sa prise du pouvoir par les armes en 1994. Ainsi, il n'hésite pas à traduire du Kinyarwanda en français des mots ou expressions inventés et lancés par la propagande du FPR. Il insiste en écrivant que le

verbe “gukora” en Kinyarwanda ne signifie pas “travailler” en français mais bien “... aller tuer les tutsi, ...”!

Un des témoins, qui est arrivé en France après un passage à Mayotte, va lui donner l’occasion de proclamer que cette île française de l’Océan Indien est une “base arrière des génocidaires hutu”. Et pour preuve, il affirme fièrement que deux de ces “génocidaires” qu’il a fait condamner en France étaient passés par Mayotte pour arriver en Métropole. Et de citer les noms de Pascal Simbikangwa et Octavien Ngenzi. Le message subliminal à faire passer est simple et clair : un témoin qui serait passé par Mayotte serait non crédible car génocidaire venu de la « base arrière des génocidaires » qu’est Mayotte. On croit rêver !

Nous continuons à suivre le déroulement de ce procès et à décrypter les comptes rendus biaisés et suggestifs qu’en fait l’une des parties civiles qu’est Alain et Daphroza Gauthier à travers leur puissante organisation “Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda (CPCR)”.

A suivre donc.

Emmanuel Neretse